



Nicollin SAS

3502 LENS DI

30/04/2023

Tél. : 03 21 13 02 50

Fax : 03 21 13 02 55

Facture N° : 233502437

Code client : C0020973

Siège social et administratif

37-39, rue Carnot - B.P. 106

69192 SAINT FONS CEDEX

Tél. : 04 72 89 05 60

Fax : 04 78 70 49 59

S.A.S. au capital de 225 000 €

Siret 775 644 149 00236 – NAF 3811 Z

N° TVA CE : FR 41 775 644 149

**ORIGINAL,
IMPRIMEE EN
NOIR ET BLANC**

CAMPANILE LENS

24 RUE DE CLICHY

75009 PARIS (9ème Arrondissement)
FRANCE

N° TVA :

Page 1 sur 4

DESIGNATION DES SERVICES	Qté	Prix Unitaire	Tx TVA	Montant H.T.	Tarif avec Variation	Montant HT avec Variation	Impact Variation Gasoil
Prestations du mois de Avril 2023							
Chantier R CAMPANILE LENS							
Période de Facturation du 01/04/2023 au 30/04/2023							
282 ROUTE DE LA BASSEE							
62300 LENS							
FORFAIT MENSUEL POUR LA COLLECTE 2 FOIS PAR SEMAINE 2 CONTENEURS 660L DE DIB	1,000	446,10	20,00	446,10	446,10	446,10	0,0000
Location Bac roulant 360l / COLLECTE hebdo BACS BIO DECHETS - Unité	1,000	5,29	20,00	5,30	5,29	5,30	0,0000
Location Bac roulant 660l / COLLECTE BACS 5FLUX-Unité	2,000	6,35	20,00	12,71	6,35	12,71	0,0000
Bon : 350204237277 du 21/04/2023							
COLLECTE hebdo BACS BIO DECHETS - Unité	1,000	16,84	20,00	16,84	16,84	16,84	0,0000
Bon : 3502042310011 du 28/04/2023							
COLLECTE hebdo BACS BIO DECHETS - Unité	1,000	16,84	20,00	16,84	16,84	16,84	0,0000
Bon : 350204236957 du 20/04/2023							

Le mode de règlement est prévu dans les documents contractuels et/ou d'ouverture de compte. A défaut, les conditions générales de ventes inscrites au dos de la présente facture s'appliqueront. Pour les clients publics, les règles relatives au mode de règlement sont celles fixées par la réglementation en vigueur, applicable aux contrats conclus avec les pouvoirs adjudicateurs.

La facture mentionne toute réduction de prix acquise à la date de prestation de services et directement liée à cette opération de prestation de services, à l'exclusion des escomptes non prévus sur la facture (ord. du 1^{er} décembre 1986, art. 31, al. 3 modifié par la loi du 1^{er} juillet 1996).

Aucun report d'échéance ne sera accepté. Toute facture impayée à l'échéance prévue donnera lieu, à dater du premier jour suivant la date d'échéance, à des intérêts de retard calculés sur la base du taux d'intérêt légal augmenté de sept points et ce jusqu'au complet paiement des sommes dues.

Dans le cadre d'un contrat public, les pénalités de retard pour paiement après la date indiquée sont calculées conformément aux documents contractuels. A défaut, il sera fait application du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points (décret n°2002-232 du 21 février 2002).

Aucun escompte pour paiement anticipé. Si retard, seront appliquées des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal + indemnité forfaitaire minimale de 40 € pour frais de recouvrement + frais complémentaires sur justificatifs.

RIB de Paiement : BNP PARIBAS : FR7630004006290001003035803 – BNPAFRPLPD
SOCIETE GENERALE : FR7630003022800002032060653 – SOGEFRPPXXX

Date
Centre
Facture N°
Client N°

Veuillez adresser votre règlement au
37-39, rue Carnot - BP 106
69192 SAINT FONS CEDEX
accompagné de ce papillon



Nicollin SAS

3502 LENS DI

30/04/2023

Tél. : 03 21 13 02 50

Fax : 03 21 13 02 55

Facture N° : 233502437

Code client : C0020973

Siège social et administratif

37-39, rue Carnot - B.P. 106

69192 SAINT FONS CEDEX

Tél. : 04 72 89 05 60

Fax : 04 78 70 49 59

S.A.S. au capital de 225 000 €

Siret 775 644 149 00236 – NAF 3811 Z

N° TVA CE : FR 41 775 644 149

**ORIGINAL,
IMPRIMEE EN
NOIR ET BLANC**

CAMPANILE LENS

24 RUE DE CLICHY

75009 PARIS (9ème Arrondissement)

FRANCE

N° TVA :

Page 2 sur 4

DESIGNATION DES SERVICES	Qté	Prix Unitaire	Tx TVA	Montant H.T.	Tarif avec Variation	Montant HT avec Variation	Impact Variation Gasoil
COLLECTE BACS 5FLUX-Unité Bon : 350204239692 du 27/04/2023	2,000	16,41	20,00	32,82	16,41	32,82	0,0000
COLLECTE BACS 5FLUX-Unité Bon : 350204232097 du 07/04/2023	2,000	16,41	20,00	32,82	16,41	32,82	0,0000
Deplacement Bac roulant 360l Bon : 350204234254 du 13/04/2023	1,000	10,59	20,00	10,59	10,59	10,59	0,0000
COLLECTE BACS 5FLUX-Unité Bon : 350204234549 du 14/04/2023	1,000	16,41	20,00	16,41	16,41	16,41	0,0000
COLLECTE hebdo BACS BIO DECHETS - Unité	1,000	16,84	20,00	16,84	16,84	16,84	0,0000
Règlement par Virement au 30/05/2023							

Le mode de règlement est prévu dans les documents contractuels et/ou d'ouverture de compte. A défaut, les conditions générales de ventes inscrites au dos de la présente facture s'appliqueront. Pour les clients publics, les règles relatives au mode de règlement sont celles fixées par la réglementation en vigueur, applicable aux contrats conclus avec les pouvoirs adjudicateurs. La facture mentionne toute réduction de prix acquise à la date de prestation de services et directement liée à cette opération de prestation de services, à l'exclusion des escomptes non prévus sur la facture (ord. du 1^{er} décembre 1986, art. 31, al. 3 modifié par la loi du 1^{er} juillet 1996).

Aucun report d'échéance ne sera accepté. Toute facture impayée à l'échéance prévue donnera lieu, à dater du premier jour suivant la date d'échéance, à des intérêts de retard calculés sur la base du taux d'intérêt légal augmenté de sept points et ce jusqu'au complet paiement des sommes dues.

Dans le cadre d'un contrat public, les pénalités de retard pour paiement après la date indiquée sont calculées conformément aux documents contractuels. A défaut, il sera fait application du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points (décret n°2002-232 du 21 février 2002).

Aucun escompte pour paiement anticipé. Si retard, seront appliquées des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal + indemnité forfaitaire minimale de 40 € pour frais de recouvrement + frais complémentaires sur justificatifs.

H.T.	607,27 €
TVA 20,00	121,45 €
TVA	
TOTAL T.T.C.	728,72 €

TVA sur Encaissement

RIB de Paiement : BNP PARIBAS : FR7630004006290001003035803 – BNPAFRPPLPD

SOCIETE GENERALE : FR7630003022800002032060653 – SOGEFRPPXXX

Centre d'Exploitation :

Adresse Client :

NICOLLIN SAS

TAKE A WASTE

3502 LENS DI

24 RUE DE CLICHY

ZA DU CARREAU DE LA FOSSE 7 69

62210 AVION

75009 PARIS

SIRET : 77564414900251

Tél. : 03 21 13 02 50 / Fax : 03 21 13 02 55

Date 30/04/2023
Centre 3502
Facture N° 233502437
Client N° C0020973

Veuillez adresser votre règlement au
37-39, rue Carnot - BP 106
69192 SAINT FONS CEDEX
accompagné de ce papillon



NICOLLIN SAS

Bagnols le 28/11/2022

Objet : Révision tarifaire 2023

Madame, Monsieur, Cher Client,

Nos équipes vous accompagnent au quotidien pour assurer au mieux la gestion, le traitement et la valorisation de vos déchets d'Activités Economiques (DAE).

Cette année plus encore que les précédentes, le Groupe NICOLLIN est heureux de vous compter parmi ses clients, et nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez.

Depuis de nombreuses années les coûts liés à la gestion des déchets sont en augmentation du fait d'une réglementation toujours plus contraignante et d'une pression accrue sur notre écosystème. Notre entreprise cherche, à sa modeste échelle, à limiter ces impacts financiers sur son fonctionnement et auprès de ses clients notamment.

Cependant certaines périodes résistent à nos efforts pour limiter les hausses financières et cette année 2022 a été particulièrement difficile à piloter.

Parmi les postes ayant subi les plus importantes variations, nous retrouverons :

- L'énergie (carburant, gaz et électricité),
- Les couts de main d'œuvre,

Afin de maintenir la qualité de nos prestations, nous sommes contraints de revoir les conditions tarifaires de traitement de déchets dans le cadre de notre contrat, aussi, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-jointes vos nouvelles conditions tarifaires applicable dès le **1^{er} janvier 2023 (tableau ci-joint)**.

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Cher client, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Philippe VALADIER

Directeur d'exploitation

Centre/Etablissement

Centre de BAGNOLS 2401
177 avenue de la roquette
Zone du berret
30200 BAGNOLS SUR CEZE
☎ 04.66.89.35.14
☎ 04.66.89.01.05

Siret 775 644 149 00301

Siège Social et Administratif

37-39, Rue Carnot
B.P. 106
69192 St Fons Cedex
☎ 04.72.89.05.60
☎ 04.78.70.49.59

SAS au capital de 225 000 €
RC Lyon B 775 644 149



NICOLLIN SAS

Éléments de facturation			Tarif 2023
LOCATION (Journalière ou mensuelle)			+10%
MISE À DISPOSITION (Dépôt)			+10%
TRANSPORT (Mouvement : Rotation ou Retrait)			+10%
TRAITEMENT	DIB	172€	224€/T
	TGAP	52€	
	BOIS A		110€/T
	BOIS B		120€/T
	VEGETAUX		100€/T
	GRAVATS		25€/T
	CARTON		Selon la mercuriale en cours
	PLASTIQUE		
	FERRAILLE		
LOCATION, COLLECTE ET TRAITEMENT BAC OM	BAC 660L		35€ la levée
	BAC 330L		25€ la levée

Centre/Etablissement

Centre de BAGNOLS 2401
177 avenue de la roquette
Zone du berret
30200 BAGNOLS SUR CEZE
☎ 04.66.89.35.14
📠 04.66.89.01.05

Siret 775 644 149 00301

Siège Social et Administratif

37-39, Rue Carnot
B.P. 106
69192 St Fons Cedex
☎ 04.72.89.05.60
📠 04.78.70.49.59

SAS au capital de 225 000 €
RC Lyon B 775 644 149